

SOMMAIRE

◆ CHIRURGIENS DENTISTES

- Journée mondiale de la santé bucco-dentaire : la prévention au cœur de la convention nationale

◆ MEDECINS

- Prise en charge en affection longue durée des patients atteints de Covid long : rappel des modalités
- L'outil d'aide à l'orientation des patients ViaTrajectoire désormais accessible sur amelipro
- Actualisation du livret de repérage des troubles du neurodéveloppement : autisme, DYS, TDAH et TDI
- Arrêt de travail : modalités et avantages de la prescription en ligne

◆ PEDICURES-PODOLOGUES

- Des tarifs revalorisés pour certains actes et création de nouvelles cotations

◆ PHARMACIENS

- Produits de contraste : le point sur les flacons de produits iodés de moins de 50 ml

◆ SAGES-FEMMES

- Évolutions des missions de la sage-femme : comprendre les impacts dans la pratique quotidienne

➡ CHIRURGIENS –DENTISTES

JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE : LA PRÉVENTION AU CŒUR DE LA CONVENTION NATIONALE

Le 20 mars a eu lieu la journée mondiale de la santé bucco-dentaire, l'occasion de revenir sur le virage préventif porté par la convention dentaire 2023 - 2028. **Rappel de l'ensemble des mesures phares en faveur de la prévention bucco-dentaire.**

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ MEDECINS

PRISE EN CHARGE EN AFFECTION LONGUE DUREE DES PATIENTS ATTEINTS DE COVID LONG : RAPPEL DES MODALITES

Près de 4 % de la population ayant contracté le Covid-19 développe une forme prolongée ou persistante de la maladie (1). Il peut parfois être nécessaire, sous la coordination du médecin traitant, de prescrire à ces patients atteints de Covid long des soins adaptés variés (rééducation respiratoire, cognitive, olfactive, réentraînement à l'effort). Dans certains cas et sous réserve de conditions, ils peuvent bénéficier du dispositif ALD (affection de longue durée).

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

L'OUTIL D'AIDE A L'ORIENTATION DES PATIENTS VIATRAJECTOIRE DESORMAIS ACCESSIBLE SUR AMELIPRO

Le service ViaTrajectoire est désormais accessible aux professionnels de santé en connexion CPS depuis leur compte amelipro.

Pour mémoire, cet outil vise à faciliter et fluidifier l'orientation des patients, par les professionnels de santé, vers les établissements et services des secteurs sanitaire et médicosocial disposant des compétences humaines et techniques nécessaires selon leurs besoins.

Pour plus de détails, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

ACTUALISATION DU LIVRET DE REPERAGE DES TROUBLES DU NEURODEVELOPPEMENT : AUTISME, DYS, TDAH ET TDI

Pour aider les professionnels de santé à identifier les signes d'écart de développement chez l'enfant, une nouvelle version du « Guide de repérage des signes inhabituels de développement chez les enfants de moins de 7 ans » est disponible.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

ARRET DE TRAVAIL : MODALITES ET AVANTAGES DE LA PRESCRIPTION EN LIGNE

La prescription d'un arrêt de travail peut s'effectuer directement en ligne grâce au téléservice dédié mis à disposition dans amelipro. Accessible uniquement aux médecins généralistes et autres spécialistes, la dématérialisation de l'avis d'arrêt de travail facilite la démarche et représente ainsi un gain de temps à la fois pour les patients et pour les professionnels de santé.

Pour plus de détails , cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

PEDICURES-PODOLOGUES

DES TARIFS REVALORISES POUR CERTAINS ACTES ET CREATION DE NOUVELLES COTATIONS

Les dispositions de l'avenant 5 à la convention nationale des pédicures-podologues libéraux prévoient l'entrée en vigueur de nouvelles mesures à compter du 7 mars 2024.

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://www.ameli.fr)

➡ PHARMACIENS

PRODUITS DE CONTRASTE : LE POINT SUR LES FLACONS DE PRODUITS IODES DE MOINS DE 50 ML

La réforme relative aux produits de contraste utilisés en radiologie pour les examens d'imagerie par résonance magnétique (IRM) et de scanner modifie leur circuit d'approvisionnement et leurs modalités de financement. Ces produits sont désormais intégrés dans les forfaits techniques en imagerie médicale (article 49 de la loi de financement de la Sécurité sociale (LFSS) pour 2023).

Pour plus de détails concernant les modalités de prise en charge, cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://ameli.fr)

➡ SAGES-FEMMES

ÉVOLUTIONS DES MISSIONS DE LA SAGE-FEMME : COMPRENDRE LES IMPACTS DANS LA PRATIQUE QUOTIDIENNE

L'Assurance Maladie a donné rendez-vous à l'ensemble des sages-femmes libérales pour un webinaire le 21 mars à 19h afin de présenter les récentes évolutions du métier et les revalorisations tarifaires, issues des avenants 6 et 7 à la convention nationale.

Cette vidéo est disponible sur Youtube.

Pour plus de détails , cliquez sur le lien suivant : [Ameli.fr](https://ameli.fr)